

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2011

PATRIMOINE MONUMENTAL DE L'ÉTAT - (n° 3600)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 78

présenté par
M. Berdoati-----
ARTICLE 2 BIS

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« Les ensembles »,

les mots :

« Un ensemble ou une collection ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.